



L'ACPA préside une réunion sur le "Droit à la réparation" et obtient des constructeurs automobiles canadiens une lettre d'intention pour une entente volontaire.

Le 29 avril 2009 à Toronto, l'Association canadienne des professionnels de l'automobile (ACPA) présidait une rencontre de l'industrie dont l'objectif était d'établir le cadre d'une entente volontaire sur l'enjeu communément appelé le « Droit à la réparation ».



Plus de 70 personnes y assistaient, qui représentaient les constructeurs automobiles canadiens, l'Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada (AIAMC), l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (CVMA), l'Association des industries de l'automobile du Canada (AIA), Industrie Canada, Environnement Canada, le Bureau de la concurrence et, bien sûr, l'ACPA.



Après les propos d'ouverture de l'ACPA, l'AIA, la CVMA et l'AIAMC, l'ACPA présenta une proposition d'entente volontaire, à la suite de laquelle il y eut une période de questions/réponses et de négociations qui dura le reste de l'après-midi.



Aucune entente officielle ne fut conclue, mais durant les deux jours qui suivirent, une lettre d'intention fut rédigée et acceptée par l'AIAMC, la CVMA et l'ACPA. Après délibération, l'AIA décida de refuser toute participation future au processus volontaire. La lettre d'intention et la lettre d'accompagnement, signées par les trois associations restantes, furent envoyées à Tony Clement, ministre de l'Industrie. La lettre d'intention exprime l'engagement des constructeurs canadiens à faire partenariat avec l'industrie automobile indépendante dans un « processus proactif avec des échéanciers clairs visant à en arriver non seulement à une entente officielle, mais également à la mise en application de cette entente ».



Il s'agit manifestement de l'enjeu le plus important jamais défendu par une association de l'industrie automobile indépendante canadienne. L'ACPA a commencé à travailler sur le dossier il y a près de cinq ans. Le projet, surnommé "VISTA" (*Vehicle Information & Service Tool Agreement*), a exigé d'innombrables heures de travail en rédaction de lettres, préparation de trousseaux d'information, déplacements et réunions. Même si cet enjeu a entraîné d'importants coûts, l'autre alternative était toutefois impensable.



Par ses approches à l'amiable, basées sur le respect et le professionnalisme, non seulement l'ACPA a réussi à obtenir des constructeurs canadiens leur engagement à une entente volontaire, mais elle a de surcroît jeté les bases d'une relation permanente positive en tant que partenaire respecté.

Il incombe à tous les fournisseurs de services automobiles indépendants de reconnaître qu'ils sont redevables envers ces personnes dévouées qui les ont si efficacement représentés. La meilleure façon de le faire est de soutenir votre association affiliée à l'ACPA par votre cotisation.